

# MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018

Le conseil municipal, réuni au complet, a abordé les questions ci-dessous :

► **VENTE DE PARCELLES A LA FONT DES MOLIERES** : la SAFER ayant transmis en mairie un avis de vente de 6,5 hectares de terrain appartenant à la Société Refresco à proximité des sources captées dans le secteur Bois Tor/Font des Molières, et après avoir interrogé le syndicat des eaux de l'Isable qui a justement manqué d'eau, cet été encore, et a dû en acheter à l'extérieur pour 120 000€, le conseil municipal confirme son accord pour préempter sur cette vente, à condition que l'acquisition de ces parcelles permettent effectivement de fournir un volume supplémentaire d'eau potable, ce qui reste à définir.

► **REORGANISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES** : la communauté de communes du Pays d'Urfé a décidé de modifier la collecte des ordures ménagères en fournissant un conteneur individuel à chaque foyer et en collectant les ordures à domicile tous les 15 jours, dans le but de diminuer le volume de déchets recyclables qui ne devraient pas se retrouver dans les ordures ménagères et de poursuivre plus facilement les contrevenants. Cette nouvelle organisation s'appliquera dès le mois d'avril 2018 et 292 conteneurs vont être livrés en mairie pour distribution à chaque foyer de la commune, chacun disposant d'un conteneur de 120 ou 240 litres, suivant le nombre de personnes, conteneur qu'il devra sortir devant son domicile pour la collecte 2 fois par mois. Le conseil municipal a prévu trois demi-journées de permanence pour que chacun vienne chercher son conteneur au nouvel atelier communal, sur le parking de la salle des fêtes aux Moulins : samedi 10 mars (9h-12h et 14h-17h) et dimanche 11 mars (9h-12h). D'ici là, les détails de cette réorganisation seront transmis par courrier à chaque habitant par la communauté de communes, avec un rappel des déchets recyclables.

► **MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES** : le conseil municipal doit se prononcer avant le 2 février 2018 sur le maintien de la semaine de 4,5 jours (avec activités périscolaires organisées par la commune) ou sur le retour à la semaine de 4 jours (sans classe le mercredi matin), pour la rentrée de septembre 2018. Après avoir soumis la question aux parents d'élèves et aux enseignantes, avec des réponses favorables à 80 % à la semaine de 4 jours, le conseil municipal procède à un vote et décide, par 7 voix pour et 3 abstentions, de demander à l'inspection académique le retour à la semaine de 4 jours pour la prochaine rentrée.

► **RAPPORT DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2016** : le rapport annuel 2016 est présenté et approuvé par le conseil municipal ; le coût moyen de ce service, avant l'augmentation votée en 2017, s'établit à 0,866€ par m3 d'eau consommée pour un foyer moyen consommant 120 m3/an. Ce service concerne 113 foyers sur les 255 environ que compte la commune.

### Questions diverses :

- \* accord sur le devis pour le remplacement de l'unité centrale de l'ordinateur de la garderie.
- \* projet d'isoler le mur nord du logement de l'école (doublage des murs et amélioration de l'étanchéité des fenêtres) à étudier pour réalisation quand le logement sera libre
- \* lancement de la phase de consultation des entreprises pour l'agrandissement du cimetière